



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
20 septembre 2023

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	13	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Henri BONNEFOY, Mireille DELMAS-BELLON, Cyril FALQUES, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Marie-Jeanne SUZZONI, Gérard UGHETTO,

Étaient absents excusés : Corinne BOUYSSOU, Sébastien BRUN,

Étaient absents non excusés : Michel ARCHANGE, Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Éric POPEE.

Pouvoir : Serge CAPDEGELLE à Henri BONNEFOY
Maurice FORNO à Claude LABRO
Jean-Stéphane FRANCESCHI à Jean-Pierre RANCHON
Angélique PASCAL à Elisabeth SIGNORET

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2-2023 RELATIVE A L'ACHAT / REPRISE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que le SIAEPA de Sault a fait l'acquisition d'une débroussailleuse pour l'entretien de ces Step et de ces réservoirs dont la puissance s'est avérée insuffisante. Un nouvel outil plus performant a été acheté contre la reprise de l'ancien. L'écriture comptable nécessite une augmentation de crédits aux articles ci-après.

Il s'agit d'une opération d'ordre : il convient de modifier l'inscription au chapitre 042 comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES (EN €)		RECETTES (EN €)	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Dépenses Imprévues	022	-699,00		
Valeur comptables des immobilisations cédées	675 042	699,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		0,00		
PG : OPERATIONS FINANCIERES				
Autres			2158 040	699,00
PG : TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE				
Subvention Equipement - communes			1314 029	-699,00
RECETTES - INVESTISSEMENT				0.00

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser les écritures au chapitre 042 telles que définies dans le tableau susvisé.
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au comptable du Centre des Finances Publiques de Carpentras, et peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication devant le tribunal administratif de Nîmes.

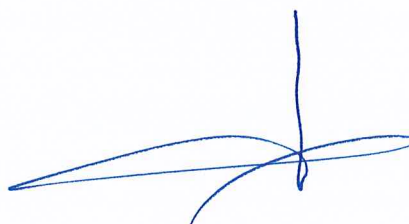
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'E' and 'S' intertwined.

Le Président,
Claude LABRO

A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal stroke and a vertical stroke intersecting it.